

L'arrêté de **catastrophe naturelle** pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2011 vient de paraître le 02 août au Journal Officiel. Les victimes disposent de **10 jours**

après cette parution pour en faire la déclaration à leur assureur. Pour toutes informations, contacter la mairie au 05.53.77.07.77.